

PAR COURRIEL

Québec, le 7 septembre 2023

Objet : Demande d'accès n° 2023-08-037 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 21 août dernier, concernant les rapports annuels pour les applications réglementaires du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelle, sur les sites suivants, mais n'y est pas nécessairement limitée :

- o Lieu d'enfouissement technique de Bury ;
- o Lieu d'enfouissement technique de Champlain ;
- o Lieu d'enfouissement technique de Lachenaie ;
- o Lieu d'enfouissement technique de Sainte-Cécile-de-Milton ;
- o Lieu d'enfouissement technique de Saint-Etienne-des-Grès ;
- o Lieu d'enfouissement technique de Saint-Rosaire ;
- o Lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas ;
- o Les Entreprises environnementales de Pierrefonds.

Les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :

01. 041_Saint-Étienne-des-grès_déclaration_annuelle_2022, 11pages;
02. 040_Champlain_declaration-annuelle 2022, 8 pages;
03. 045_Bury_déclaration _annuelle_2022, 11pages;
04. 093_Saint-Thomas_déclaration annuelle 2022,13 pages;
05. 098_Lachenaie_Déclaration_annuelle 2022, 10 pages;
06. 108_Ste-Cécile-de-Milton_déclaration_annuelle_2022, 11pages;
07. 132_Saint-Rosaire_Déclaration annuelle 2022, 12 pages.

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Également, nous vous informons que le ministère ne détient pas les données de 2022 concernant l'installation *Les Entreprises environnementales de Pierrefonds* en raison de la fermeture de l'installation. De plus, les données fournies n'ont pas encore été validées ce qui pourrait entraîner des changements à la suite de la période de validation.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Mélanie Boissonneault, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel melanie.boissonneault@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 7

Année 2022

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour l'application du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2022 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : LET SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : _____
 N° de dossier : 3912- 304-510-041
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE		
Adresse du siège social 400, BOULEVARD DE LA GABELLE	Municipalité ou ville SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS	Code postal G0X 2P0
Téléphone au bureau 819-373-3130	Région MAURICIE	
Télécopieur 819-373-7820	MRC MASKINONGÉ	
Adresse courriel 53-54		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom STÉPHANE COMTOIS	Fonction ou titre DIRECTEUR GÉNÉRAL	Téléphone 819-373-3130
Adresse courriel scomtois@energycle.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Centre de transfert <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Incinérateur (INC)	Emplacement/localisation (numéro de lots)

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert.)	Tonnage total reçu
17078 - L'Islet	13 029,65
23027 - Québec	3 886,90
58227 - Longueuil	872,04
90012 - La Tuque	6 538,81
Total	24 327,40

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)	
Ordures ménagères (résidentielles)	35010	Lac-aux-Sables (P)	737,10	
	35015	Saint-Adelphe (P)	406,36	
	35020	Saint-Séverin ((P) - Mauricie)	290,89	
	35027	Saint-Tite ((V) - Mauricie)	1 104,65	
	35035	Hérouxville (P)	483,35	
	35040	Grandes-Piles (VL)	201,70	
	35045	Saint-Roch-de-Mékinac (P)	168,03	
	35050	Sainte-Thècle (M)	968,77	
	35055	Trois-Rives (M)	449,35	
	36033	Shawinigan (V)	15 908,27	
	37067	Trois-Rivières (V)	41 001,17	
	37235	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (P)	2 146,74	
	37240	Saint-Narcisse ((P) - Mauricie)	2,17	
	51015	Louiseville (V)	2 798,53	
	51020	Yamachiche (M)	1 220,84	
	51025	Saint-Barnabé (P)	437,05	
	51030	Saint-Sévère (P)	141,37	
	51035	Saint-Léon-le-Grand (P)	443,98	
	51040	Sainte-Ursule (M)	611,88	
	51045	Saint-Justin (M)	403,59	
	51050	Saint-Édouard-de-Maskinongé (M)	462,94	
	51055	Sainte-Angèle-de-Prémont (M)	270,56	
	51060	Saint-Paulin (M)	524,12	
	51065	Saint-Alexis-des-Monts (P)	1 377,73	
	51070	Saint-Mathieu-du-Parc (M)	526,26	
	51075	Saint-Élie-de-Caxton (M)	810,36	
	51080	Charette (M)	386,27	
	51085	Saint-Boniface (M)	1 857,61	
	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)	1 400,95	
		Total		77 542,59
		Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		17078	L'Islet (M)	13 029,65
		23027	Québec (V)	3 261,64
	58227	Longueuil (V)	872,04	
	90012	La Tuque (V)	6 538,81	
	Total		23 702,14	
		Total - Ordures ménagères	101 244,73	
Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	5050	Saint-Élzéar (M)	15,82	
	35010	Lac-aux-Sables (P)	2,65	
	35027	Saint-Tite ((V) - Mauricie)	960,14	
	35055	Trois-Rives (M)	19,98	
36033	Shawinigan (V)	4 480,69		

37067	Trois-Rivières (V)	22 025,92
37205	Sainte-Anne-de-la-Pérade (M)	410,44
37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan (P)	11,69
37220	Champlain (M)	4,70
37230	Saint-Maurice (P)	8,07
37240	Saint-Narcisse ((P) - Mauricie)	462,73
37245	Saint-Stanislas ((M) - Mauricie)	38,98
38010	Bécancour (V)	3 144,59
38065	Saint-Pierre-les-Becquets (M)	6,83
38070	Deschailons-sur-Saint-Laurent (M)	23,83
38802	Wôlinak (R)	116,36
50023	Saint-Wenceslas (M)	35,28
50035	Saint-Célestin (M)	255,03
50072	Nicolet (V)	1 151,66
50100	Baie-du-Febvre (M)	5,73
51015	Louiseville (V)	918,85
51020	Yamachiche (M)	134,70
51025	Saint-Barnabé (P)	70,81
51035	Saint-Léon-le-Grand (P)	3,76
51040	Sainte-Ursule (M)	1,60
51050	Saint-Édouard-de-Maskinongé (M)	57,03
51055	Sainte-Angèle-de-Prémont (M)	66,93
51065	Saint-Alexis-des-Monts (P)	7,06
51070	Saint-Mathieu-du-Parc (M)	52,96
51075	Saint-Élie-de-Caxton (M)	4,32
51080	Charette (M)	10,21
51085	Saint-Boniface (M)	254,40
51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)	1 144,04
64015	Mascouche (V)	10,49
66023	Montréal (V)	6,04
90012	La Tuque (V)	61,70
	Total	35 986,00
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23027	Québec (V)	625,26
	Total	625,26
	Total - Résidus ICI	36 611,26

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		32045	Plessisville (P)
	34017	Pont-Rouge (V)	1,96
	36033	Shawinigan (V)	95,61
	37067	Trois-Rivières (V)	89,41
	37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan (P)	0,58
	39062	Victoriaville (V)	3,67
	39077	Warwick (V)	55,69
	43027	Sherbrooke (V)	0,47
	49058	Drummondville (V)	15,04
	50035	Saint-Célestin (M)	0,37
	50072	Nicolet (V)	0,69
	51065	Saint-Alexis-des-Monts (P)	0,82
	53072	Yamaska (M)	3,23
	57035	Mont-Saint-Hilaire (V)	2,89
	66023	Montréal (V)	0,04
	90012	La Tuque (V)	0,57
		Total	271,98
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Total - Résidus CRD	271,98
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	27028	Beauceville (V)	1 027,33
	35010	Lac-aux-Sables (P)	142,06
	35015	Saint-Adelphe (P)	67,79
	35020	Saint-Séverin ((P) - Mauricie)	25,87
	35035	Hérouxville (P)	40,07
	35045	Saint-Roch-de-Mékinac (P)	17,56
	35050	Sainte-Thècle (M)	199,64
	35055	Trois-Rives (M)	90,37
	36033	Shawinigan (V)	1 237,49
	37067	Trois-Rivières (V)	3 383,08
	37235	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (P)	161,16
	51015	Louiseville (V)	432,57
	51065	Saint-Alexis-des-Monts (P)	32,41
	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)	954,12
	23027	Québec (V)	642,74
		Total	8 454,26
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	
	66007	Montréal-Est (V)	1 803,62
	49058	Drummondville (V)	391,58
	23027	Québec (V)	9 451,68
		Total	11 646,88
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri	
	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)	3 832,57
		Total	3 832,57
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	62065	Saint-Côme ((M) - Lanaudière)	4,83

Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Ordures ménagères	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
NOUVELLE CATÉGORIE			
Total			0,00
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Secteur ICI	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Matériaux d'excavation (contenant une quantité variable de matières résiduelles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	32013	Saint-Ferdinand (M)	27,26	
	35005	Notre-Dame-de-Montauban (M)	0,33	
	35027	Saint-Tite ((V) - Mauricie)	0,32	
	35035	Hérouxville (P)	0,21	
	35040	Grandes-Piles (VL)	0,74	
	35045	Saint-Roch-de-Mékinac (P)	0,69	
	35055	Trois-Rives (M)	0,29	
	36033	Shawinigan (V)	4,53	
	37067	Trois-Rivières (V)	11,34	
	37205	Sainte-Anne-de-la-Pérade (M)	0,43	
	37210	Batiscan (M)	0,61	
	37220	Champlain (M)	0,64	
	37230	Saint-Maurice (P)	0,69	
	37235	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (P)	0,57	
	37240	Saint-Narcisse ((P) - Mauricie)	1,26	
	37245	Saint-Stanislas ((M) - Mauricie)	0,07	
	38010	Bécancour (V)	77,58	
	38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard (P)	0,44	
	50023	Saint-Wenceslas (M)	22,96	
	50090	Saint-Zéphirin-de-Courval (P)	66,04	
	51015	Louiseville (V)	22,20	
	51035	Saint-Léon-le-Grand (P)	17,76	
	51075	Saint-Élie-de-Caxton (M)	0,04	
	51080	Charette (M)	0,11	
	51085	Saint-Boniface (M)	1,66	
	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)	0,35	
	52035	Berthierville (V)	170,16	
63005	Sainte-Marie-Salomé (M)	103,54		
63030	Saint-Esprit (M)	2,61		
		Total	535,43	
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
			Total	0,00
Total 2.2			162 601,94	

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité
			Poids (tonnes)
Boues de stations d'épuration municipales	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)	40,27

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
					Total	0,00
Boues provenant du nettoyage des rues et du nettoyage et récurage des égouts, des regards et des puisards	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
					Total	0,00
Boues industrielles	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
					Total	0,00
Autres boues (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
	Dragage bassin de polissage	51090		Saint-Étienne-des-Grès (P)		1 421,27
					Total	1 421,27
					Total 2.3	1 461,54

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR						
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/				Quantité par municipalité	
					Poids (tonnes)	
Sols propres (recouvrement autre que final)	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
					Total	0,00
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
		35040		Grandes-Piles (VL)		32,26
		37067		Trois-Rivières (V)		733,64
		37245		Saint-Stanislas ((M) - Mauricie)		141,93
					Total	907,83
Résidus de déchetage de carcasses d'automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Code géo municipal		Provenance par municipalité			
		65005		Laval (V)		4 420,89
		66023		Montréal (V)		21 207,55
					Total	25 628,44

Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
			Total		0,00	
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
			Total		0,00	
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité				
Béton pour chemin d'accès	36033	Shawinigan (V)			911,81	
Béton pour chemin d'accès	37067	Trois-Rivières (V)			2 062,81	
Béton pour chemin d'accès	51015	Louiseville (V)			135,77	
Béton pour chemin d'accès	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)			237,02	
Recouvrement verre	37067	Trois-Rivières (V)			10 152,24	
Recouvrement verre	51090	Saint-Étienne-des-Grès (P)			3 194,11	
Sable balai de rue	37067	Trois-Rivières (V)			495,89	
Sable balai de rue	38010	Bécancour (V)			473,78	
Sable balai de rue	50072	Nicolet (V)			108,84	
Sable balai de rue	99999	MTQ Shawinigan			349,96	
Sable balai de rue	99999	MTQ Trois-Rivières			673,26	
Sable balai de rue	99999	MTQ Victoriaville			193,05	
Sable balai de rue	99999	MTQ Drummondville			160,82	
Sable balai de rue	99999	MTQ St-Hyacinthe			83,65	
Sable balai de rue	99999	MTQ Joliette			99,42	
Recouvrement meubles rembour.	23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)			28 167,46	
Recouvrement meubles rembour.	37067	Trois-Rivières (V)			723,87	
				Total	48 223,76	
				Total 2.4	74 760,03	

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR						
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/			Quantité par municipalité		
				Poids (tonnes)		
Sols propres (recouvrement final)	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
			Total		0,00	
Sols contaminés (recouvrement final)	Code géo municipal		Provenance par municipalité		Total	
			Total		0,00	
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité				
			Total		0,00	
			Total 2.4.1		0,00	

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	162 601,94
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	1 461,54
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	74 760,03
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	0,00
Totaux (section A)		238 823,51

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	74 760,03
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfous, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfous	Total	
Totaux (section B)		74 760,03

Calcul des redevances		Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		164 063,48
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022		24,32 \$
Total 2.5		3 990 023,88 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et **signée**, au format **PDF**
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format **Excel**
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Stéphane Comtois	Fonction Directeur général
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Art.53-54	01-06-2023
Signature	Date

Année 2022

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour l'application du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2022 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : LET Champlain
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 112713870
 N° de dossier : 3912- 04-372-040
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom GFL Environmental Inc Services Matrec Champlain		
Adresse du siège social 295 Route Sainte-Marie	Municipalité ou ville Champlain	Code postal G0X 1C0
Téléphone au bureau 819-295-3663	Région Mauricie	
Télécopieur	MRC Des Chenaux	
Adresse courriel rperron@matrec.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Raynald Perron	Fonction ou titre Ing. D.G.	Téléphone 418-549-8074 poste 3505
Adresse courriel rperron@matrec.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom Énergycycle		
Adresse du siège social 400, Boul. De la Gabelle	Municipalité ou ville Saint-Étienne des Grès	Code postal G0X 2P0
Téléphone au bureau 819-373-3130	Région Mauricie	
Télécopieur	MRC Maskinongé	

1.4 Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Centre de transfert <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Mètres linéaires <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCC) <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Incinérateur (INC)	Emplacement/localisation (numéro de lots) 295, Route Sainte-Marie, Champlain, PQ G0X 1C0

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert.)	Tonnage total reçu
Services Matrec Inc 2244 Lavoisier Québec	8 182,54
Services Matrec Inc 3199 Boul. Talbot Chicoutimi	933,62
Services Sanitaires Denis Fortier Inc 3878 Frontenac Thetford-Mines	5 937,13
Services Matrec Drummondville 1005 rue Rhéa Drummondville	26,60
Total	15 079,89

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.qouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité
			Poids (tonnes)
Ordures ménagères (résidentielles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	37210	Batiscan (M)	347,79
	37220	Champlain (M)	635,44
	37205	Sainte-Anne-de-la-Pérade (M)	644,82
	37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan (P)	354,40
	37225	Saint-Luc-de-Vincennes (M)	362,65
	37230	Saint-Maurice (P)	1 212,71
	37240	Saint-Narcisse ((P) - Mauricie)	531,04
	37250	Saint-Prospér-de-Champlain (M)	251,57
	37245	Saint-Stanislas ((M) - Mauricie)	397,78
	Total		4 738,20
	Code géo municipal	Matériaux provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
Total		0,00	
			Total - Ordures ménagères
			4 738,20
Résidus ICI (industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	37210	Batiscan (M)	1,53
	38010	Bécancour (V)	736,61
	37220	Champlain (M)	138,00
	23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)	636,47
	34078	Saint-Casimir (M)	9,84
	37240	Saint-Narcisse ((P) - Mauricie)	3,84
	37250	Saint-Prospér-de-Champlain (M)	0,78
	37067	Trois-Rivières (V)	16,87
	18045	Cap-Saint-Ignace (M)	72,53
	34058	Deschambault-Grondines (M)	3,08
	25213	Lévis (V)	170,89
	23027	Québec (V)	1 872,91
	34065	Saint-Marc-des-Carières (V)	90,80
	34090	Saint-Ubalde (M)	3,97
	27028	Beauceville (V)	1 478,16
	31084	Thetford Mines (V)	213,74
	Total		5 450,02
	Code géo municipal	Matériaux provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
23027	Québec (V)	8 182,54	
31084	Thetford Mines (V)	5 937,13	
Total		14 119,67	
			Total - Résidus ICI
			18 857,87

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		37210	Baliscan (M)
	18045	Cap-Saint-Ignace (M)	4 638,26
	37220	Champlain (M)	10,30
	34058	Deschambault-Grondines (M)	4,42
	90012	La Tuque (V)	355,91
	34078	Saint-Casimir (M)	6,70
	37205	Sainte-Anne-de-la-Pérade (M)	53,99
	37215	Sainte-Genève-de-Baliscan (P)	7,75
	37225	Saint-Luc-de-Vincennes (M)	3,91
	34065	Saint-Marc-des-Carières (V)	5,96
	37230	Saint-Maurice (P)	3,72
	35020	Saint-Séverin ((P) - Mauricie)	12,56
	37245	Saint-Stanislas ((M) - Mauricie)	4,34
	37067	Trois-Rivières (V)	523,26
	50072	Nicolet (V)	6,82
	94068	Saguenay (V)	0,31
	35050	Sainte-Thècle (M)	0,74
	36033	Shawinigan (V)	10,52
		Total	5 758,88
		Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	94068	Saguenay (V)	933,62
	49058	Drummondville (V)	26,60
		Total	960,22
		Total - Résidus CRD	6 719,10
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	37220	Champlain (M)	382,96
	23027	Québec (V)	246,71
	27028	Beauceville (V)	142,45
		Total	772,12
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	
	23027	Matrec Lavoisier	849,45
	23027	Eddy Fugère	338,74
	29073	Fortier Beauce	1 856,97
	23072	AIM	304,27
	31084	Fortier Thetford	500,13
		Total	3 849,56
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri	
	16013	Baie-Saint-Paul (V)	136,72
		Total	136,72
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Ordures ménagères	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Secteur ICI	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Matériaux d'excavation (contenant une quantité variable de matières résiduelles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
NOUVELLE CATÉGORIE			
Total			0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Total 2.2			35 785,39

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées			
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité
			Poids (tonnes)
Boues de stations d'épuration municipales	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
Total			0,00

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
Total			0,00
Boues provenant du nettoyage des rues et du nettoyage et récurage des égouts, des regards et des puisards	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
Total			0,00
Boues industrielles	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
Total			0,00
Autres boues (Spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
Base Val-Carlier	22025	Saint-Gabriel-de-Valcartier (M)	176,11
Total			176,11
Total 2.3			176,11

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR

Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité	
			Poids (tonnes)	
Sols propres (recouvrement autre que final)	Provenance par municipalité			
	Code géo municipal			
Total			0,00	
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Provenance par municipalité			
	Code géo municipal			
	25213	Lévis (V)	286,74	
	36033	Shawinigan (V)	2 962,31	
Total			3 249,05	
Résidus de déchetage de carcasses d'automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Provenance par municipalité			
	Code géo municipal			
Total			0,00	

Résidus CRD « fins » de broyage et de tamisage utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		23027	Québec (V)
	49058	Drummondville (V)	5 488,71
	23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)	6 314,60
	65005	Laval (V)	1 529,93
	66007	Montréal-Est (V)	10 858,38
	78102	Mont-Tremblant (V)	581,83
	54048	Saint-Hyacinthe (V)	7 541,88
	76020	Lachute (V)	3 691,97
	72025	Saint-Joseph-du-Lac (M)	3 721,19
		Total	59 492,90
Autres résidus CRD (bardeaux, briques, bois, granulats de béton, etc.) utilisés comme recouvrement	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		23027	Québec (V)
		Total	3 238,32
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		23027	Québec (V)
Cendres destinées au projet Cellule	23027	Québec (V)	8 121,30
Cendres de l'incinérateur de Québec			
		Total	46 141,67
		Total 2.4	112 121,94

2.4.1 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR				
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité	
			Poids (tonnes)	
Sols propres (recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
		Total	0,00	
Sols contaminés (recouvrement final)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
		34017	Pont-Rouge (V)	211,82
		23027	Québec (V)	7 916,88
		23072	Saint-Augustin-de-Desmaures (V)	669,26
		34038	Saint-Basile ((V) - Capitale-Nationale)	4 664,14
		37215	Sainte-Geneviève-de-Batiscan (P)	138,50
		36033	Shawinigan (V)	800,00
		Total	14 400,60	
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
		Total	0,00	
		Total 2.4.1	14 400,60	

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	35 785,39
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	176,11
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	112 121,94
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	14 400,60
Totaux (section A)		162 484,04

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	112 121,94
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	14 400,60
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
Totaux (section B)		126 522,54

Calcul des redevances	Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)	35 961,50
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022	24,32 \$
Total 2.5	874 583,68 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Raynald Perron	Fonction ING. DG
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire. 53-54	
Signature	Date 2023-07-18

Amendé

Année 2022

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour l'application du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2022 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Valoris

NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 8831859127

N° de dossier : 3912- 05-410-045
(Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke		
Adresse du siège social 107, chemin Maine Central	Municipalité ou ville Bury	Code postal J0B 1J0
Téléphone au bureau 819-560-8403	Région Estrie	
Télécopieur 819-560-8470	MRC Haut-Saint-François	
Adresse courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction ou titre Coordonnatrice administrative	Téléphone 819-560-8403 poste 2902
Adresse courriel gmorin-valoris@hsfqc.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Centre de transfert <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Incinérateur (INC)	Emplacement/localisation (numéro de lots) Lot 4, Rang X, Paroisse au Canton de Bury

44037	Coaticook (V)	5,87
41038	Cookshire-Eaton (V)	435,36
40047	Danville (V)	3,55
41117	Dudswell (M)	1,43
41060	East Angus (V)	73,07
30030	Lac-Mégantic (V)	9,99
41085	Lingwick (CT)	2,21
45030	Potton (CT)	2,15
42098	Richmond (V)	0,20
43027	Sherbrooke (V)	13,26
41012	Saint-Isidore-de-Clifton (M)	0,21
44003	Saint-Malo (M)	1,25
42005	Stoke (M)	0,25
44080	Waterville (V)	5,99
41098	Weedon (M)	2,90
41065	Westbury (CT)	1,02
42088	Windsor (V)	10,36
40017	Wotton (M)	0,05
	Total	576,11
	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
Code géo municipal		
43027	Sherbrooke (V)	347,39
	Total	347,39
	Total - Résidus ICI	923,50

			Total
			156,54
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Code géo municipal	<i>Provenance par centre de tri</i>	
			0,00
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	<i>Provenance par municipalité</i>	
			0,00

Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	41070	Bury (M)	0,47
			Total
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Ordures ménagères	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Secteur ICI	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

Boues de fabriques de pâtes et papiers	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Boues provenant du nettoyage des rues et du nettoyage et récurage des égouts, des regards et des puisards	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
	41060	East Angus (V)	3,47
	43027	Sherbrooke (V)	40,61
		Total	44,08
Boues industrielles	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Autres boues (Spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Total 2.3			44,08

2.4 - Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal		Poids (tonnes)
Sols propres (recouvrement autre que final)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00
Sols contaminés (recouvrement autre que final)	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
	43027	Sherbrooke (V)	801,87
	43027	Sherbrooke (V)	2 583,91
		Total	3 385,78
Résidus de déchiquetage de carcasses d'automobiles (« fluff ») utilisés comme recouvrement	Provenance par municipalité		Total
	Code géo municipal		
		Total	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	47 080,67
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	44,08
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	8 232,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	1 258,39
Totaux (section A)		56 616,09

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	8 232,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	1 258,39
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
Totaux (section B)		9 491,34

Calcul des redevances		Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		47 124,75
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022		24,32 \$
Total 2.5		1 146 073,92 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Geneviève Morin	Fonction Coordonnatrice administrative
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
53-54	2023-03-15
Signature	Date

Année 2022

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour l'application du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2022 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Lieu d'enfouissement technique de Saint-Thomas
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1160583739
 N° de dossier : 3912- 14-520-093
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Dépôt Rive-Nord		
Adresse du siège social 670, rue Montcalm	Municipalité ou ville Berthierville	Code postal J0K 1A0
Téléphone au bureau (450) 836-2546	Région Lanaudière	
Télécopieur (450) 836-1166	MRC D'Autray	
Adresse courriel receptiondm@ebiqc.com		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Luc Turcotte	Fonction ou titre Directeur général	Téléphone (450) 836-2546
Adresse courriel lturcotte@ebiqc.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom Même que l'exploitant		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Centre de transfert <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) <input checked="" type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Incinérateur (INC)	Emplacement/localisation (numéro de lots) 4 780 889

2 - Matières déclarées

2.1 - Identification des centres de transfert	
Nom des centres de transfert (Vous devez déclarer les tonnages totaux reçus pour élimination par catégorie de matières résiduelles aux endroits prévus à la section 2.2 - Centres de transfert.)	Tonnage total reçu
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER 3878 Boulevard Frontenac est Theford Mines QC g6h 4g2	21 617,86
RECYCLAGE NOTRE DAME	452 665,60
Les Entreprises Raylobec Inc.	13 160,80
Enviro Connexions Beloeil	8 678,73
JMV Environnement	41 101,29
Total	537 224,28

2.1.1 - Identification des installations d'élimination	
Nom des installations d'élimination (Vous devez déclarer les tonnages totaux expédiés pour élimination à chacune des installations d'élimination.)	Tonnage total expédié
Non applicable	
Total	0,00

2.2 - Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues			
Catégorie de matières	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)
Ordures ménagères (résidentielles)	23027	Québec (V)	56,44
	51008	Maskinongé (M)	900,20
	52007	Lavaltrie (V)	5 038,25
	52017	Lanoraie (M)	1 677,69
	52030	Sainte-Élisabeth ((M) - Lanaudière)	471,08
	52035	Berthierville (V)	1 386,05
	52040	Sainte-Geneviève-de-Berthier (M)	710,70
	52045	Saint-Ignace-de-Loyola (M)	602,39
	52050	La Visitation-de-l'Île-Dupas (M)	239,36
	52055	Saint-Barthélemy (P)	793,97
	52062	Saint-Cuthbert (M)	632,70
	52070	Saint-Norbert ((P) - Lanaudière)	379,55
	52075	Saint-Cléophas-de-Brandon (M)	64,94
	52080	Saint-Gabriel (V)	1 000,26
	52085	Saint-Gabriel-de-Brandon (M)	874,54
	52090	Saint-Didace (P)	281,29
	52095	Mandeville (M)	1 040,27
	53005	Saint-David ((M) - Montérégie)	168,16
	53010	Massueville (VL)	116,11
	53015	Saint-Aimé ((M) - Montérégie)	86,88
	53020	Saint-Robert ((M) - Montérégie)	353,93
	53025	Sainte-Victoire-de-Sorel (M)	500,86
	53032	Saint-Ours (V)	379,15
	53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)	518,94
	53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)	378,35
	53052	Sorel-Tracy (V)	8 802,25
	53065	Sainte-Anne-de-Sorel (M)	549,51
	53072	Yamaska (M)	428,27
	53085	Saint-Gérard-Majella (P)	46,04
	60005	Charlemagne (V)	1 490,60
	60013	Repentigny (V)	18 840,09
	60020	Saint-Sulpice (P)	899,09
	60028	L'Assomption (V)	4 823,57
	60037	L'Épiphanie (V)	1 783,85
	61005	Saint-Paul ((M) - Lanaudière)	1 221,42
	61013	Crabtree (M)	746,03
	61020	Saint-Pierre ((VL) - Lanaudière)	48,02
	61025	Joliette (V)	3 747,88
	61027	Saint-Thomas ((M) - Lanaudière)	678,48
	61030	Notre-Dame-des-Prairies (V)	1 506,40
	61035	Saint-Charles-Borromée (V)	2 599,52
	61040	Saint-Ambroise-de-Kildare (M)	870,69
	61045	Notre-Dame-de-Lourdes (M)	672,06
	61050	Sainte-Mélanie (M)	668,80
	62007	Saint-Félix-de-Valois (M)	1 450,36
	62015	Saint-Jean-de-Matha (M)	1 406,14
	62020	Sainte-Béatrix (M)	650,90

53032	Saint-Ours (V)	122,96
53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)	152,27
53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)	535,49
53052	Sorel-Tracy (V)	9 596,34
53065	Sainte-Anne-de-Sorel (M)	76,94
53072	Yamaska (M)	70,21
53085	Saint-Gérard-Majella (P)	4,36
54115	Saint-Bernard-de-Michaudville (M)	0,86
54120	Saint-Louis ((M) - Montérégie)	2,40
54125	Saint-Marcel-de-Richelieu (M)	1,79
55037	Rougemont (M)	202,60
55048	Marieville (V)	68,57
56083	Saint-Jean-sur-Richelieu (V)	153,24
57050	Saint-Marc-sur-Richelieu (M)	7,87
57057	Saint-Charles-sur-Richelieu (M)	16,99
57068	Saint-Denis-sur-Richelieu (M)	16,23
57075	Saint-Antoine-sur-Richelieu (M)	0,87
58007	Brossard (V)	68,25
58033	Boucherville (V)	63,48
59020	Varenes (V)	1 141,12
59025	Verchères (M)	97,65
59035	Contrecoeur (V)	4 703,20
60005	Charlemagne (V)	147,27
60013	Repentigny (V)	5 147,12
60020	Saint-Sulpice (P)	250,98
60028	L'Assomption (V)	2 740,43
60037	L'Épiphanie (V)	477,11
61005	Saint-Paul ((M) - Lanaudière)	622,58
61013	Crabtree (M)	950,66
61020	Saint-Pierre ((VL) - Lanaudière)	29,57
61025	Joliette (V)	24 835,55
61027	Saint-Thomas ((M) - Lanaudière)	568,73
61030	Notre-Dame-des-Prairies (V)	1 062,06
61035	Saint-Charles-Borromée (V)	2 277,61
61040	Saint-Ambroise-de-Kildare (M)	545,95
61045	Notre-Dame-de-Lourdes (M)	176,97
61050	Sainte-Mélanie (M)	329,63
62007	Saint-Félix-de-Valois (M)	1 184,07
62015	Saint-Jean-de-Matha (M)	160,56
62020	Sainte-Béatrix (M)	2,20
62025	Saint-Alphonse-Rodriguez (M)	534,57
62030	Sainte-Marcelline-de-Kildare (M)	52,23
62037	Rawdon (M)	2 095,60
62047	Chertsey (M)	558,85
62053	Entrelacs (M)	22,27
62055	Notre-Dame-de-la-Merci (M)	20,70
62060	Saint-Donat (M)	147,72
62065	Saint-Côme ((M) - Lanaudière)	4,47
62070	Sainte-Émérie-de-l'Énergie (M)	36,59
62075	Saint-Damien ((P) - Lanaudière)	4,51
62080	Saint-Zénon ((M) - Lanaudière)	99,11
62085	Saint-Michel-des-Saints (M)	219,50
62908	Lac-Matawin (NO)	11,64
62912	Saint-Guillaume-Nord (NO)	5,83
63005	Sainte-Marie-Salomé (M)	37,89
63013	Saint-Jacques ((M) - Lanaudière)	651,86
63023	Saint-Alexis (M)	149,85
63030	Saint-Esprit (M)	738,11
63035	Saint-Roch-de-l'Achigan (M)	1 097,91
63048	Saint-Lin-Laurentides (V)	960,56
63055	Saint-Calixte (M)	756,05
63060	Sainte-Julienne (M)	829,69
63065	Saint-Liguori (M)	165,19
64008	Terrebonne (V)	351,87
64015	Mascouche (V)	112,89
65005	Laval (V)	1 281,21
66023	Montréal (V)	7 984,64
66097	Pointe-Claire (V)	35,35
66102	Kirkland (V)	24,24
66112	Baie-D'Urfé (V)	1,09
67015	La Prairie (V)	5,84
67020	Candiac (V)	46,82
67030	Sainte-Catherine ((V) - Montérégie)	107,91
67050	Châteauguay (V)	33,18
68055	Saint-Rémi ((V) - Montérégie)	581,75
69055	Huntingdon (V)	32,93
70022	Beauharnois (V)	0,45
70052	Salaberry-de-Valleyfield (V)	13,49
72005	Saint-Eustache (V)	16,44
73005	Boisbriand (V)	2 321,26
73015	Blainville (V)	11,65
73030	Bois-des-Filion (V)	26,02
74005	Mirabel (V)	72,33

75045	Saint-Hippolyte (M)	3,10
77022	Sainte-Adèle (V)	5,09
77030	Piedmont (M)	2,46
77043	Saint-Sauveur (V)	1,01
78005	Val-Morin (M)	17,64
94068	Saguenay (V)	8 441,46
	Total	174 549,36
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
31084	Thetford Mines (V)	27,36
57040	Beloil (V)	8 678,73
66023	Montréal (V)	257 278,59
71083	Vaudreuil-Dorion (V)	13 160,80
54048	Saint-Hyacinthe (V)	15 164,26
	Total	294 309,74
	Total - Résidus ICI	468 859,10

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Provenance par municipalité		
	Code géo municipal		
	12057	Cacouna (M)	3,41
	23027	Québec (V)	157,74
	36033	Shawinigan (V)	4,27
	37067	Trois-Rivières (V)	210,55
	38010	Bécancour (V)	85,25
	49058	Drummondville (V)	15,89
	51008	Maskinongé (M)	83,74
	51015	Louiseville (V)	188,21
	51020	Yamachiche (M)	17,02
	51040	Sainte-Ursule (M)	10,86
	51045	Saint-Justin (M)	22,01
	51050	Saint-Édouard-de-Maskinongé (M)	22,40
	51065	Saint-Alexis-des-Monts (P)	3,03
	52007	Lavaltrie (V)	3 494,77
	52017	Lanoraie (M)	921,01
	52030	Sainte-Élisabeth ((M) - Lanaudière)	96,12
	52035	Berthierville (V)	1 054,09
	52040	Sainte-Geneviève-de-Berthier (M)	142,74
	52045	Saint-Ignace-de-Loyola (M)	332,09
	52050	La Visitation-de-l'Île-Dupas (M)	11,22
	52055	Saint-Barthélemy (P)	145,99
	52062	Saint-Cuthbert (M)	83,94
	52070	Saint-Norbert ((P) - Lanaudière)	50,58
	52080	Saint-Gabriel (V)	125,77
	52085	Saint-Gabriel-de-Brandon (M)	2 535,55
	52090	Saint-Didace (P)	45,81
	52095	Mandeville (M)	24,23
	53010	Massueville (VL)	2,74
	53020	Saint-Robert ((M) - Montérégie)	11,13
	53025	Sainte-Victoire-de-Sorel (M)	145,36
	53032	Saint-Ours (V)	60,39
	53040	Saint-Roch-de-Richelieu (M)	31,94
	53050	Saint-Joseph-de-Sorel (V)	27,24
	53052	Sorel-Tracy (V)	1 750,59
	53065	Sainte-Anne-de-Sorel (M)	22,17
	53072	Yamaska (M)	19,78
	54048	Saint-Hyacinthe (V)	67,92
	55048	Marieville (V)	156,71
	56083	Saint-Jean-sur-Richelieu (V)	170,77
	58007	Brossard (V)	99,53
	58012	Saint-Lambert ((V) - Montérégie)	1,89
	58033	Boucherville (V)	123,18
	58227	Longueuil (V)	122,21
	59020	Varenes (V)	455,99
	59035	Contrecoeur (V)	448,92
	60005	Charlemagne (V)	147,24
	60013	Repentigny (V)	2 116,36
	60020	Saint-Sulpice (P)	149,70
	60028	L'Assomption (V)	1 243,18
	60037	L'Épiphanie (V)	218,81
	61005	Saint-Paul ((M) - Lanaudière)	640,91
	61013	Crabtree (M)	597,66
	61020	Saint-Pierre ((VL) - Lanaudière)	0,87
	61025	Joliette (V)	4 837,63
	61027	Saint-Thomas ((M) - Lanaudière)	450,11
	61030	Notre-Dame-des-Prairies (V)	472,43
	61035	Saint-Charles-Borromée (V)	1 609,75
	61040	Saint-Ambroise-de-Kildare (M)	546,15
	61045	Notre-Dame-de-Lourdes (M)	70,87
	61050	Sainte-Mélanie (M)	341,88
	62007	Saint-Félix-de-Valois (M)	602,25
	62015	Saint-Jean-de-Matha (M)	227,53
	62020	Sainte-Béatrix (M)	81,92
	62025	Saint-Alphonse-Rodriguez (M)	214,17
	62030	Sainte-Marcelline-de-Kildare (M)	62,72
	62037	Rawdon (M)	549,74
	62047	Chertsey (M)	200,89
	62053	Entrelacs (M)	90,47
	62055	Notre-Dame-de-la-Merci (M)	35,27
	62060	Saint-Donat (M)	101,59
	62065	Saint-Côme (M) - Lanaudière	239,31
	62070	Sainte-Émérie-de-l'Énergie (M)	18,43
	62075	Saint-Damien ((P) - Lanaudière)	41,93
	62080	Saint-Zénon (M) - Lanaudière	81,45
	62085	Saint-Michel-des-Saints (M)	126,05
	63005	Sainte-Marie-Salomé (M)	48,71
	63013	Saint-Jacques ((M) - Lanaudière)	260,11
	63023	Saint-Alexis (M)	114,01
	63030	Saint-Esprit (M)	419,93
	63035	Saint-Roch-de-l'Achigan (M)	14 139,17
	63048	Saint-Lin-Laurentides (V)	353,83
	63055	Saint-Calixte (M)	172,09

	63040	Saint-Roch-Ouest (M)	23,54
	63048	Saint-Lin-Laurentides (V)	806,58
	63055	Saint-Calixte (M)	461,55
	63060	Sainte-Julienne (M)	517,73
	63065	Saint-Liguori (M)	119,08
		Total	10 161,80
Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	51020	Yamachiche (M)	6,70
	52085	Saint-Gabriel-de-Brandon (M)	1 433,45
	53052	Sorel-Tracy (V)	1 193,74
	60013	Repentigny (V)	410,34
	60028	L'Assomption (V)	2 280,51
	61025	Joliette (V)	1 347,22
	61027	Saint-Thomas ((M) - Lanaudière)	1 032,09
	62007	Saint-Félix-de-Valois (M)	199,88
	62020	Sainte-Béatrix (M)	16,16
	62025	Saint-Alphonse-Rodriguez (M)	122,34
	62037	Rawdon (M)	514,86
	62047	Chertsey (M)	320,57
	62060	Saint-Donat (M)	49,16
	63048	Saint-Lin-Laurentides (V)	2 796,62
	63060	Sainte-Julienne (M)	629,03
		Total	12 352,67
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	
	29073	Services sanitaires Denis Fortier (Saint-Georges)	2 169,68
	31084	Services sanitaires Denis Fortier (THETFORD MINES)	3 980,11
	52085	Recyclage Frédéric Morin	744,11
	75017	Saint-Jérôme (V)	6 795,65
			Total
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou IC)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri	
	31084	Services sanitaires Denis Fortier (THETFORD MINES)	2 761,20
	61025	EBI Environnement - Centre de tri	7 555,92
	66023	Montréal (V)	953,78
	67050	Châteauguay (V)	41,38
		Total	11 312,28
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	Total			0,00
Matériaux d'excavation (contenant une quantité variable de matières résiduelles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	NOUVELLE CATÉGORIE			
	Total			0,00
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	62020	Sainte-Béatrix (M)	0,17	
	62047	Chertsey (M)	0,04	
	63055	Saint-Calixte (M)	0,63	
	Total			0,84
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	59020	Varenes (V)	98 148,83	
Résidus de dégrilleur - Station d'épuration	58227	Longueuil (V)	444,15	
Total			98 592,98	
Total 2.2			1 040 864,39	

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées				
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)	
Boues de stations d'épuration municipales	52080	Saint-Gabriel (V)	459,53	
	63013	Saint-Jacques ((M) - Lanaudière)	389,72	
Total			849,25	
Boues de fosses septiques	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	Total			0,00
Boues agroalimentaires	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	Total			0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	1 040 864,39
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	14 871,02
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	96 611,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	0,00
Totaux (section A)		1 152 347,36

A exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	96 611,95
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfous, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfous	Total	98 148,83
Totaux (section B)		194 760,78

Calcul des redevances		Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		957 586,58
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022		24,32 \$
Total 2.5		23 288 505,63 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et **signée**, au format **PDF**
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format **Excel**
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Luc Turcotte	Fonction Directeur général
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Le 7 août 2023 Date

Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Total				0,00
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Ordures ménagères	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Total				0,00
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Secteur ICI	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Total				0,00
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
	64015	Mascouche (V)		824,79
Total				824,79
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Total				0,00
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité		
Total				0,00

Soils éliminés	Provenance par municipalité		Total	0,00	
	Code géo municipal				
Matériaux d'excavation (contenant une quantité variable de matières résiduelles)	Provenance par municipalité		Total	0,00	
	NOUVELLE CATÉGORIE				
Total			0,00		
Animaux morts	Provenance par municipalité		Total	1 969,68	
	54017	Saint-Damase ((M) - Montérégie)			93,96
	23027	Québec (V)			0,00
	36033	Shawinigan (V)			0,00
	37067	Trois-Rivières (V)			74,42
	49058	Drummondville (V)			77,51
	52035	Berthierville (V)			151,94
	54048	Saint-Hyacinthe (V)			541,38
	55023	Saint-Césaire (V)			97,98
	61025	Joliette (V)			40,30
	62007	Saint-Félix-de-Valois (M)			85,08
	66023	Montréal (V)			376,99
	67030	Sainte-Catherine (V) - Montérégie)			298,36
	71015	Saint-Télesphore (M)			47,65
	75028	Sainte-Sophie ((M) - Laurentides)			84,11
Total			1 969,68		
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Provenance par municipalité		Total	10,92	
	Marijuana	Berthierville (V)			0,37
	Marijuana	Longueuil (V)			1,10
	Marijuana	Repentigny (V)			0,75
	Marijuana	Joliette (V)			0,01
	Marijuana	Rawdon (M)			0,04
	Marijuana	Terrebonne (V)			0,17
	Marijuana	Laval (V)			1,13
	Marijuana	Montréal (V)			5,89
	Marijuana	Dorval (V)			0,41
	Marijuana	Candiac (V)			0,24
	Marijuana	Ormstown (M)			0,56
	Marijuana	Saint-Clet (M)			0,24
	Marijuana	Rigau (V)			0,01
	Total				
Total 2.2			1 186 906,52		

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées				
Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité	
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)	
Boues de stations d'épuration municipales	65005	Lava (V)	29 944,64	
	66023	Montréal (V)	2 105,26	
	73005	Boisbriand (V)	2 860,74	
	73020	Rosemère (V)	2 624,70	
	Total		37 535,34	
Boues de fosses septiques	Provenance par municipalité		Total	0,00
Boues agroalimentaires	Provenance par municipalité		Total	0,00

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	1 186 906,52
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	38 378,73
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	662 198,40
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	66 222,62
Totaux (section A)		1 953 706,27

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	662 198,40
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	66 222,62
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	5 888,16
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
Totaux (section B)		734 309,18

Calcul des redevances		Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		1 219 397,09
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022		24,32 \$
Total 2.5		29 655 737,16 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom <i>Gregory Johnson</i>	Fonction <i>Directeur Général</i>
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature 53-54	Date <i>2023-02-22</i>

Année 2022

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour l'application du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2022 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : GFL Environmental inc.
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1169671758
 N° de dossier : 3912- 16-470-108
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom GFL Environmental inc.		
Adresse du siège social 702 route 137 sud	Municipalité ou ville Sainte-Cécile-de-Milton	Code postal J0E 2C0
Téléphone au bureau (450) 372-2399	Région Montréal	
Télécopieur (450) 372-2287	MRC Haute-Yamaska	
Adresse courriel pmilot@matrec.ca		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction ou titre Directeur	Téléphone (450) 372-2399 extension 3953
Adresse courriel pmilot@matrec.ca		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="checkbox"/> Centre de transfert <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input type="checkbox"/> Tonnes métriques <input type="checkbox"/> Mètres cubes <input type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCD) <input checked="" type="checkbox"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="checkbox"/> Incinérateur (INC)	Emplacement/localisation (numéro de lots) Lots 1 647 066, 1 652 184, 3 556 631 Cadastre du Québec

		Total	89 587,63
		Total - Ordures ménagères	111 500,19
Résidus ICI (Industriels, commerciaux, institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	48028	Acton Vale (V)	1 788,34
	55008	Ange-Gardien (M)	1 073,25
	45085	Austin (M)	3,46
	70022	Beauharnois (V)	107,97
	46035	Bedford (V)	4,13
	48005	Béthanie (M)	2,10
	73005	Boisbriand (V)	11,80
	46065	Bolton-Ouest (M)	2,23
	58033	Boucherville (V)	541,18
	46078	Bromont (V)	1 082,78
	57005	Chambly (V)	18,40
	67050	Châteauguay (V)	16,66
	46080	Cowansville (V)	134,34
	67025	Delson (V)	5,26
	49058	Drummondville (V)	2,67
	49015	Durham-Sud (M)	3,98
	46085	East Farnham (M)	8,26
	45093	Eastman (M)	18,41
	46112	Farnham (V)	708,12
	47017	Granby (V)	13 241,96
	42070	Kingsbury (VL)	3,53
	46075	Lac-Brome (V)	149,46
	42045	Lawrenceville (VL)	41,59
	58227	Longueuil (V)	9,30
	45072	Magog (V)	19,15
	55048	Marieville (V)	641,62
	66023	Montréal (V)	252,16
	68030	Napierville (M)	38,29
	45115	Orford (CT)	2,06
	32033	Princeville (V)	0,16
	42032	Racine (M)	2,51
	55057	Richelieu (V)	13,67
	55037	Rougemont (M)	1 161,08
	48015	Roxton (CT)	1,20
	48010	Roxton Falls (VL)	318,61
	47047	Roxton Pond (M)	212,44
	47010	Saint-Alphonse-de-Granby (M)	723,77
	59015	Saint-Amable (V)	5,50
	58037	Saint-Bruno-de-Montarville (V)	41,37
	55023	Saint-Césaire (V)	653,14
	67035	Saint-Constant (V)	382,54
	54017	Saint-Damase ((M) - Montérégie)	457,67
	42025	Saint-Denis-de-Brompton (M)	0,91
	54060	Saint-Dominique ((M) - Montérégie)	257,17
	42050	Sainte-Anne-de-la-Rochelle (M)	121,75
	56105	Sainte-Brigide-d'Iberville (M)	93,21
	67030	Sainte-Catherine ((V) - Montérégie)	262,70
	47055	Sainte-Cécile-de-Milton (M)	109,53
	54095	Sainte-Hélène-de-Bagot (M)	7,53
	72015	Sainte-Marthe-sur-le-Lac (V)	0,92
	46105	Sainte-Sabine (M)	24,99
	54048	Saint-Hyacinthe (V)	208,42
	68040	Saint-Jacques-le-Mineur (M)	205,83
	57033	Saint-Jean-Baptiste (M)	6,20
	56083	Saint-Jean-sur-Richelieu (V)	2 524,71
	47040	Saint-Joachim-de-Shefford (M)	3,14
	58012	Saint-Lambert ((V) - Montérégie)	35,32
	26070	Saint-Lambert-de-Lauzon (M)	0,33
	54072	Saint-Liboire (M)	590,48
	39170	Saint-Louis-de-Blandford (M)	17,91
	55065	Saint-Mathias-sur-Richelieu (M)	48,45
	48050	Saint-Nazaire-d'Acton (P)	3,07
	68025	Saint-Patrice-de-Sherrington (M)	4,45
	55015	Saint-Paul-d'Abbotsford (M)	208,10
	67010	Saint-Philippe ((V) - Montérégie)	67,09
	54008	Saint-Pie ((V) - Montérégie)	906,43
	68055	Saint-Rémi ((V) - Montérégie)	12,69
	56030	Saint-Valentin (M)	4,08
	54065	Saint-Valérien-de-Milton (M)	358,36
	47035	Shefford (CT)	5,66
	43027	Sherbrooke (V)	64,21
	45025	Stanstead (CT)	6,22
	42005	Stoke (M)	6,36
	45105	Stukely-Sud (VL)	8,56
	46058	Sutton (V)	2,36
	48038	Upton (M)	199,44

Pot

		Total	0,00
Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	
		GFL Environmental inc. Division St-Hyacinthe	9 950,34
		Total	9 950,34
Résidus de centre de tri de matières de la collecte sélective (d'origine municipale ou ICI)	Code géo municipal	Provenance par centre de tri	
		Enviro Connexions	6 113,75
		GFL Environmental inc. Centre de tri St-Hubert	5 559,37
		GFL Environmental inc. Division Groupe Bouffard Mont-Joli	72,50
		Total	11 745,62
Matières de la collecte sélective acheminées à l'élimination sans tri	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Ordures ménagères	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Secteur ICI	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		Total	0,00

Pat

Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Sols éliminés	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Matériaux d'excavation (contenant une quantité variable de matières résiduelles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	54048	Saint-Hyacinthe (V)	309,44
	NOUVELLE CATÉGORIE		
			Total
Animaux morts	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	47017	Granby (V)	1,77
	47035	Shefford (CT)	1,10
	47030	Warden (VL)	0,05
			Total
Autres (Spécifiez ci-dessous)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	Saisies de drogues	Boucherville (V)	3,28
	Saisies de drogues	Dunham (V)	0,01
	Saisies de drogues	Granby (V)	0,35
	Saisies de drogues	Saint-Hyacinthe (V)	5,66
	Saisies de drogues	Sorel-Tracy (V)	0,12
	SEPAQ	Roxton Pond (M)	8,82
		Total	18,24
		Total 2.2	178 753,58

2.3 - Données relatives aux boues reçues et éliminées

Catégorie de boues	Provenance par municipalité d'origine des matières collectées Pour connaître le code géo de la municipalité, visitez le site Web ci-après : www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/		Quantité par municipalité
	Code géo municipal	Provenance par municipalité	Poids (tonnes)
Boues de stations d'épuration municipales			
		Total	0,00
Boues de fosses septiques			
		Total	0,00
Boues agroalimentaires			
		Total	0,00
Boues de fabriques de pâtes et papiers			
		Total	0,00
Boues provenant du nettoyage des rues et du nettoyage et récurage des égouts, des regards et des puisards	55008	Ange-Gardien (M)	19,68
	46035	Bedford (V)	39,81
	58033	Boucherville (V)	11,67
	67025	Delson (V)	2,08
	46010	Freighsburg (M)	1,64
	47017	Granby (V)	176,14
	58227	Longueuil (V)	16,72
	55048	Marieville (V)	8,30
	66023	Montréal (V)	117,14
	66097	Pointe-Claire (V)	0,73
	47047	Roxton Pond (M)	233,78
	57020	Saint-Basile-le-Grand (V)	2,44
	58037	Saint-Bruno-de-Montarville (V)	9,41
	47055	Sainte-Cécile-de-Milton (M)	11,25
	54025	Sainte-Madeleine ((VL) - Montérégie)	1,14
	54048	Saint-Hyacinthe (V)	62,95
	57033	Saint-Jean-Baptiste (M)	12,85
	56083	Saint-Jean-sur-Richelieu (V)	1,29
	58012	Saint-Lambert ((V) - Montérégie)	2,53
	59020	Varenes (V)	1,12
	Total	732,67	

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe		
Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	178 753,58
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	1 465,03
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	95 830,84
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	19 876,59
Totaux (section A)		295 926,04

À exclure (section B)		Total
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	95 830,84
Sols ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	19 876,59
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	223,16
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
Totaux (section B)		115 930,59

Calcul des redevances		Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)		179 995,45
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022		24,32 \$
Total 2.5		4 377 489,34 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom Patrick Milot	Fonction Directeur
Déclaration de l'exploitant	
Je, soussigné(e), certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature	Date

53-54

C. FEURIGT 2023

Année 2022

FORMULAIRE DE DÉCLARATION ANNUELLE pour l'application du :

- Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR), article 39 et article 52
- Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RREEMR), article 9

Le guide du formulaire de déclaration 2022 donne des précisions sur la façon de remplir ce formulaire. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :
www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/Guide-rapp-annuel.pdf

1 - Renseignements généraux

Nom de l'installation : Site d'enfouissement de Saint-Rosaire
 NEQ (numéro d'entreprise du Québec) : 1163680607
 N° de dossier : 3912- 17-390-132
 (Inscrivez votre numéro de dossier composé de 8 chiffres)

1.1 Identification de l'exploitant		
Nom Société de développement durable d'Arthabaska inc		
Adresse du siège social 330 rue J. Aurele-Roux	Municipalité ou ville Victoriaville	Code postal G6T 0N5
Téléphone au bureau 819 758-4138	Région Centre du Québec	
Télécopieur 1-866-573-8927	MRC Arthabaska	
Adresse courriel		

1.2 Identification du répondant		
Prénom et nom Bastien Royer	Fonction ou titre Technicien en Environnement	Téléphone 819 758-8378 p282
Adresse courriel broyer@groupegaudreau.com		

1.3 Identification du détenteur du certificat d'autorisation de l'installation (si différent de l'exploitant)		
Nom		
Adresse du siège social	Municipalité ou ville	Code postal
Téléphone au bureau	Région	
Télécopieur	MRC	

1.4 Type d'installation	
<input type="radio"/> Centre de transfert <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) <input checked="" type="radio"/> Tonnes métriques <input type="radio"/> Mètres cubes <input type="radio"/> Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LECCD) <input checked="" type="radio"/> Lieu d'enfouissement technique (LET) <input type="radio"/> Incinérateur (INC)	Emplacement/Localisation (numéro de lots)

50050	Sainte-Perpétue ((P) - Centre-du-Québec)	303,14	
50057	Sainte-Monique ((M) - Centre-du-Québec)	223,15	
38802	Wôlinak (R)	104,91	
31020	Disraeli (P)	287,88	
38015	Sainte-Marie-de-Blandford (M)	159,29	
40010	Saint-Adrien ((M) - Estrie)	110,83	
31084	Thetford Mines (V)	43,05	
39097	Kingsey Falls (V)	0,61	
Total		19 830,55	
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)		
99999	MRC Charlevoix	5 987,08	
99999	L'Islet Sud	2 266,65	
39062	Victoriaville (V)	25 674,73	
49058	Drummondville (V)	29 485,57	
1023	Les Îles-de-la-Madeleine (M)	4 473,25	
9077	Mont-Joli (V)	4 502,82	
Total		72 390,10	
Total - Ordures ménagères		92 220,65	
Résidus ICI (Industriels, commerciaux, Institutionnels)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	40047	Danville (V)	345,35
	39097	Kingsey Falls (V)	1 687,54
	31008	Beaulac-Garthby (M)	99,34
	31015	Disraeli (V)	468,99
	38020	Lemieux (M)	11,77
	32065	Lyster (M)	136,14
	39152	Daveluyville (V)	319,63
	32080	Notre-Dame-de-Lourdes (P)	46,17
	32033	Princeville (V)	759,67
	32040	Plessisville (V)	2 393,07
	32072	Laurierville (M)	70,61
	38010	Bécancour (V)	2 539,23
	38028	Manseau (M)	312,57
	50035	Saint-Célestin (M)	117,90
	50005	Sainte-Eulalie (M)	283,25
	39085	Saint-Albert (M)	23,21
	39010	Ham-Nord (CT)	104,77
	17010	Saint-Pamphile (V)	167,80
	39030	Chesterville (M)	17,66
	39060	Saint-Christophe-d'Arthabaska (P)	14,50
	39117	Sainte-Clotilde-de-Horton (M)	29,74
	40043	Val-des-Sources (V)	1 238,99
	39035	Sainte-Hélène-de-Chester (M)	8,02
	39105	Sainte-Séraphine (P)	4,72
	39170	Saint-Louis-de-Blandford (M)	213,07
	39020	Saint-Rémi-de-Tingwick (M)	4,48
	39145	Saint-Rosaire (P)	234,16
	39130	Saint-Samuel (M)	4,35
	39005	Saints-Martyrs-Canadiens (P)	1,70
	39135	Saint-Valère (M)	84,14
	39025	Tingwick (M)	1,91
	39062	Victoriaville (V)	2 746,11
	39077	Warwick (V)	825,16
	39090	Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M)	11,06
	30110	Stratford (CT)	119,27
	32013	Saint-Ferdinand (M)	326,39
	32050	Saint-Pierre-Baptiste (P)	5,64
	50042	Saint-Léonard-d'Aston (M)	241,73
	38065	Saint-Pierre-les-Becquets (M)	13,13
	50050	Sainte-Perpétue ((P) - Centre-du-Québec)	4,87
	38802	Wôlinak (R)	65,08
	31020	Disraeli (P)	49,23
	32085	Villeroy (M)	566,46
	66023	Montréal (V)	46,45
	31084	Thetford Mines (V)	24,52
	49075	Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL)	0,25
	34058	Deschambault-Grondines (M)	17,92
	33102	Sainte-Croix (M)	18,41
	17078	L'Islet (M)	297,73
	41070	Bury (M)	0,81
	33095	Saint-Antoine-de-Tilly (M)	4,88
	23057	L'Ancienne-Lorette (V)	16,98
	33080	Saint-Édouard-de-Lobinière (P)	30,36
	33060	Laurier-Station (VL)	18,44
	50013	Aston-Jonction (M)	23,15
	38060	Sainte-Cécile-de-Lévrard (P)	11,07
39043	Saint-Norbert-d'Arthabaska (M)	12,02	
50090	Saint-Zéphirin-de-Courval (P)	20,69	
50057	Sainte-Monique ((M) - Centre-du-Québec)	10,83	
50072	Nicolet (V)	286,20	
38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard (P)	8,51	

32023	Sainte-Sophie-d'Halifax (M)	0,22
38015	Sainte-Marie-de-Blandford (M)	19,65
38005	Saint-Sylvère (M)	13,58
50023	Saint-Wenceslas (M)	13,95
	Total	17 615,17
Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
	Total	0,00
	Total - Résidus ICI	17 615,17

Résidus CRD (construction, rénovation et démolition)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
		39152	Daveluyville (V)
	32033	Princeville (V)	29,14
	32040	Plessisville (V)	29,20
	39030	Chesterville (M)	102,15
	39060	Saint-Christophe-d'Arthabaska (P)	8,43
	39145	Saint-Rosaire (P)	633,29
	39062	Victoriaville (V)	32,97
	38047	Forterville (M)	15,05
	31015	Disraeli (V)	3,09
		Total	928,26
	Code géo municipal	Matières provenant de centres de transfert (Indiquez la ville d'origine)	
		Total	0,00
		Total - Résidus CRD	928,26
Résidus encombrants (« monstres »)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	31008	Beaulac-Garhby (M)	27,34
	31015	Disraeli (V)	48,28
	38040	Sainte-Sophie-de-Lévrard (P)	5,00
	38020	Lemieux (M)	7,06
	50013	Aston-Jonction (M)	2,90
	50100	Baie-du-Febvre (M)	15,35
	39152	Daveluyville (V)	31,24
	32080	Notre-Dame-de-Lourdes (P)	8,75
	50085	La Visitation-de-Yamaska (M)	10,86
	32033	Princeville (V)	61,92
	39165	Maddington Falls (M)	6,05
	50072	Nicolet (V)	53,45
	38010	Bécancour (V)	149,38
	38028	Manseau (M)	12,07
	50035	Saint-Célestin (M)	13,42
	50005	Sainte-Eulalie (M)	14,32
	39085	Saint-Albert (M)	14,94
	38060	Sainte-Cécile-de-Lévrard (P)	9,88
	50030	Saint-Célestin (VL)	11,62
	50065	Grand-Saint-Esprit (M)	4,90
	39010	Ham-Nord (CT)	2,13
	39030	Chesterville (M)	2,72
	39060	Saint-Christophe-d'Arthabaska (P)	7,29
	39117	Sainte-Clotilde-de-Horton (M)	23,29
	39015	Notre-Dame-de-Ham (M)	3,31
	39170	Saint-Louis-de-Blandford (M)	10,35
	39145	Saint-Rosaire (P)	13,94
	39130	Saint-Samuel (M)	5,64
	39135	Saint-Valère (M)	15,50
	39062	Victoriaville (V)	22,78
	39077	Warwick (V)	16,54
	50090	Saint-Zéphirin-de-Courval (P)	8,86
	50023	Saint-Wenceslas (M)	23,51
	30110	Stratford (CT)	53,09
	50042	Saint-Léonard-d'Aston (M)	35,02
	38065	Saint-Pierre-les-Becquets (M)	20,64
	38005	Saint-Sylvère (M)	12,96
	50050	Sainte-Perpétue ((P) - Centre-du-Québec)	12,40
	50057	Sainte-Monique ((M) - Centre-du-Québec)	12,83
	38802	Wôlinak (R)	9,30
	31020	Disraeli (P)	20,38
	38015	Sainte-Marie-de-Blandford (M)	7,43
		Total	848,62
Résidus d'écocentre	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	31015	Disraeli (V)	6,97
	50072	Nicolet (V)	177,51
	38010	Bécancour (V)	183,24
	40043	Val-des-Sources (V)	95,23
		Total	462,95
Résidus de centre de tri de CRD	Code géo municipal	Provenance par centre de tri de CRD	

Rejets de lieu de compostage ou de biométhanisation	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
	39145	Saint-Rosaire (P)	167,43
			Total
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Ordures ménagères	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Rejets plateforme de tri par traitement mécano-biologique (TMB) Secteur ICI	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Balayures de rue	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres de grilles)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total
Résidus d'incinération (cendres volantes)	Code géo municipal	Provenance par municipalité	
			Total

2.5 - Résultats - Redevances payées à valider par le rapport de vérification externe

Total des matières déposées dans ce lieu (section A)		Total
Matières résiduelles reçues pour élimination, excluant les boues (section 2.2)	Reporter total 2.2	113 845,76
Données relatives aux boues reçues et éliminées (section 2.3)	Reporter total 2.3	376,74
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	148 116,99
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	0,00
Totaux (section A)		262 339,49

À exclure (section B)		Total
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, AUTRE QUE FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4)	Reporter total 2.4	148 116,99
Soils ou autres matières destinés au recouvrement, FINAL, des matières résiduelles admissibles selon le REIMR (section 2.4.1)	Reporter total 2.4.1	0,00
Résidus d'incinérateurs enfouis, cendres de grilles et volantes provenant d'un incinérateur ou d'une installation d'incinération visée à l'article 2 du RREEMR	Total	
Matières résiduelles reçues pour élimination, mais récupérées et valorisées	Total	
Résidus miniers ou générés par un procédé de valorisation des résidus miniers enfouis	Total	
Totaux (section B)		148 116,99

Calcul des redevances	Total des sommes versées en 2022
Quantité de matières résiduelles admissibles au paiement des redevances (sections A - B)	114 222,50
Montant des redevances exigibles par tonne pour 2022	24,32 \$
Total 2.5	2 777 891,08 \$

3 - Rapport du professionnel en exercice indépendant

Conformément à l'article 9 du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, veuillez joindre le rapport de l'auditeur indépendant sur les quantités de matières résiduelles admissibles aux redevances pour les LET, les LEDCD ou les incinérateurs (voir page 6 du Guide). Ce tonnage doit être présenté avec deux décimales.

4 - Déclaration amendée (si nécessaire)

Si un écart entre les quantités déclarées chaque trimestre et la quantité inscrite dans la déclaration annuelle est observé, l'exploitant doit transmettre à l'équipe des redevances un formulaire de remise trimestrielle amendé pour chaque trimestre concerné et effectuer le paiement par transfert électronique de fonds, s'il y a lieu.

5 - Documents à transmettre à votre direction régionale

- Déclaration annuelle dûment remplie et signée, au format PDF
- Mission d'assurance limitée selon la norme NCMC 3000
- Rapport de mission de procédures convenues selon la norme NCSC 4400, si nécessaire

6 - Documents à transmettre à la Direction des matières résiduelles

Ces documents doivent être envoyés à l'adresse redevances@environnement.gouv.qc.ca :

- Déclaration annuelle dûment remplie, au format Excel
- Formulaires de remise trimestrielle amendés, si nécessaire
- Avis de dépôt de transfert électronique de fonds, si nécessaire

Si des modifications doivent être apportées à la déclaration annuelle en cours d'année, une version amendée doit être acheminée à l'équipe des redevances, aux formats Excel et PDF.

7 - Déclaration de l'exploitant

Personne autorisée à agir au nom de l'exploitant	
Prénom et nom <i>Charles Lomieux</i>	Fonction <i>Directeur Général Gesteura</i>
Déclaration de l'exploitant	
Je m'engage à certifier l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.	
Signature <i>[Signature]</i>	Date <i>24 Mars 2023</i>

53-54